



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 02 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le samedi 02 décembre à 09h15, le Conseil Municipal composé de 10 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

### **Présents :**

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU,
- Didier MARY,
- Anne-Marie KULMA,
- Thomas FOUGEREUX,
- Laureen REBUT,

### **Absent(e)s excusé(e)s :**

- Pierre DELEVALLEZ pouvoir donné à Michel PATEZ,
- Barbara BAZIN,
- Nathalie CORNU pouvoir donné à Anne-Marie KULMA,

**Date de convocation** : 27 novembre 2023

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Laureen REBUT est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2023**

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2023.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Informations :**

**Communication des convocations du conseil municipal** : Actuellement ces convocations sont affichées et mises en ligne sur le site communal. M. le Maire propose de les diffuser par courriel aux habitants en espérant un public plus fourni. L'ensemble du conseil est favorable à cette disposition.

**Appartement loué à Mme PAUQUINOT** : Notre locataire est infatigable : nous avons reçu une convocation du cabinet SARETEC pour le 22 janvier 2024. L'expertise porte sur « un litige avec son bailleur en raison de l'état de son logement et la présence de plusieurs fuites en raison de l'état de la toiture, de plus une vitre de lucarne située au niveau du grenier est

tombée ». Notre assureur a été saisi mais SARETEC risque de faire chou blanc du fait des travaux en cours.

**Dépôt d'un permis de construire d'agrandissement dans une zone non constructible :** Malgré un avis favorable du maire, un engagement de l'installation d'un poteau incendie à moins de 200m, le service d'Instruction des Droits du Sols de SNA refuse de donner un avis favorable.

**Débroussaillage des fossés drainants aux abords de la Place du Bal :** Les propriétaires ont été informés de la nécessité de procéder rapidement à cette opération, sans résultat de leur part ; après les fêtes de fin d'année une relance énergique leur sera adressée par lettre recommandée.

**Comité des fêtes :** Quelques volontaires se sont manifestés ; un rendez-vous leur a été proposé avec la secrétaire de mairie et les élus.

**Trésorerie :** Le compte de la commune présente un solde créditeur de 116 000€.

### **Délibération 1 : Décisions Modificatives du budget 2023**

M. le Maire informe le conseil municipal des modifications nécessaires à apporter au budget pour rectifier le budget primitif 2023. En effet, une confusion a été faite, il a été pris en considération pour le capital en partie restant dû, de la Caisse d'Epargne (emprunt) le montant de l'année 2022 (2 222,71€) au lieu de 2023 (2 326,73€), soit un manque de 104,02€. Pour clore l'exercice 2023, il est nécessaire d'augmenter le compte 1641, selon le tableau ci-dessous :

<b>DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2023</b>						
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Crédits (à ajouter)</b>			<b>Crédits (à retirer)</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Type de dépenses</b>
023	023	104.02€	67	6718	104.02€	Capital emprunt CE
<b>TOTAUX</b>		<b>104.02€</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>104.02€</b>	
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>						
<b>Crédits (à ajouter)</b>			<b>Crédits (à ajouter)</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Type de dépenses</b>
021	021	104.02€	16	1641	104.02€	Capital emprunt CE
<b>TOTAUX</b>		<b>104.02€</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>104.02€</b>	

M. le Maire demande aux membres du conseil de voter ces décisions modificatives.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité les modifications budgétaires ont été adoptées.

### **Délibération 2 : Remboursement de frais**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'à l'occasion d'une mission il a dépensé à titre personnel 91,80€.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement au remboursement de ces frais.

### **Délibération 3 : Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris et serres de jardin à usage non professionnel**

M. le Maire propose d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin, pigeonniers, colombiers et serres de jardin à usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>, soumis à déclaration préalable.

Sous réserve de sa réception au contrôle de légalité de préfecture, la présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante, soit au 1er janvier 2024.

Aucune observation

Aucune question

Pas de personne contre.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin, pigeonniers, colombiers et serres de jardin à usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup> ; cependant ils restent soumis à déclaration préalable.

### **Délibération 4 : Demandes de subventions**

Le budget de la commune est limité dans ce domaine. Seule la demande des Amis des Monuments et Sites de L'Eure est retenue, soit 40€.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, cette délibération est adoptée.

### **Délibération 5 : Sort de la lame de déneigement**

M. SEIDLER ayant pris sa retraite, la commune ne dispose plus d'intervenant pouvant assurer le déneigement de la voirie. Malgré des recherches aucune entreprise n'a été trouvée susceptible de remplacer M. SEIDLER.

Face à cette situation et l'usage qui en a été fait (une à deux fois en neuf ans de temps), M. le Maire propose de la vendre aux enchères sur un site spécialisé (Agorastore).

Sont contre la vente Anne-Marie KULMA, Frédéric MENEAU, Didier MARY, Thomas FOUGEREUX et Nathalie CORNU.

Laureen REBUT s'abstient

Se prononcent pour la vente Michel PATEZ, Bruno DUBOT et Pierre DELEVALLEZ.

La proposition est rejetée, mais le problème reste entier. En attendant une solution, la lame sera stockée dans la cour de la mairie.

### **Délibération 6 : Désignation d'un référent déontologue**

Délibération ajournée par M. le Maire.

### **Questions diverses**

**Cours de Yoga :** Une habitante envisage de donner des cours de yoga dans la salle des fêtes. M. le Maire propose de lui prêter la salle gratuitement pendant trois mois, le temps de prendre ses marques. Ensuite le loyer pourrait être fixé à 50€ par mois. Cette proposition reçoit à l'unanimité, l'aval du conseil municipal.

**Noël :** Le Noël des enfants est fixé le 16 décembre à 15h : des volontaires pour l'animation sont demandés. Seule Laureen REBUT se porte volontaire dans l'immédiat.

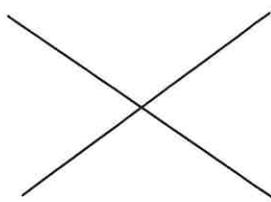
**Repas des seniors :** Il aura lieu le 07 janvier à 12h à l'Auberge du Roy à Saint Aquilin de Pacy.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 11h00.

La Secrétaire de séance,



Mme Laureen REBUT

Barbara BAZIN (absente) 	Nathalie CORNU (absente pouvoir donné à Anne-Marie KULMA)	Pierre DELEVALLEZ (absent pouvoir donné à Michel PATEZ)	Bruno DUBOT
Thomas FOUGEREUX	Anne-Marie KULMA	Didier MARY	Frédéric MENEAU
Michel PATEZ			